AFFAIRES GÉNÉRALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 14
Prel. Doc. No 14

février / February 2011

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROGRAMME DE LA SIXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR L'EXAMEN DU FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION DE LA HAYE DU 25 OCTOBRE 1980 SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS ET DE LA CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 CONCERNANT LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE, L'EXÉCUTION ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS

établi par le Bureau Permanent

* * *

PLANNING FOR THE SIXTH MEETING OF THE SPECIAL COMMISSION TO REVIEW THE PRACTICAL OPERATION OF THE HAGUE CONVENTION OF 25 OCTOBER 1980 ON THE CIVIL ASPECTS OF INTERNATIONAL CHILD ABDUCTION AND THE HAGUE CONVENTION OF 19 OCTOBER 1996 ON JURISDICTION, APPLICABLE LAW, RECOGNITION, ENFORCEMENT AND CO-OPERATION IN RESPECT OF PARENTAL RESPONSIBILITY AND MEASURES FOR THE PROTECTION OF CHILDREN

drawn up by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 14 de février 2011 à l'intention
du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence

Preliminary Document No 14 of February 2011 for the attention
of the Council of April 2011 on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROGRAMME DE LA SIXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR L'EXAMEN DU FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION DE LA HAYE DU 25 OCTOBRE 1980 SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS ET DE LA CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 CONCERNANT LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE, L'EXÉCUTION ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS

établi par le Bureau Permanent

* * *

PLANNING FOR THE SIXTH MEETING OF THE SPECIAL COMMISSION TO REVIEW THE PRACTICAL OPERATION OF THE HAGUE CONVENTION OF 25 OCTOBER 1980 ON THE CIVIL ASPECTS OF INTERNATIONAL CHILD ABDUCTION AND THE HAGUE CONVENTION OF 19 OCTOBER 1996 ON JURISDICTION, APPLICABLE LAW, RECOGNITION, ENFORCEMENT AND CO-OPERATION IN RESPECT OF PARENTAL RESPONSIBILITY AND MEASURES FOR THE PROTECTION OF CHILDREN

drawn up by the Permanent Bureau

1. Le Document d'information No 1, diffusé en novembre 2010 auprès des Membres et des États contractants aux Conventions de 1980 et de 1996 par la voie de la lettre circulaire L.c. ON No 37(10), est disponible sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Travaux en cours » puis « Enlèvement d'enfants ». Il fournit des informations d'ordre général sur les préparatifs de la Sixième réunion de la Commission spéciale.

2. En raison de l'ordre du jour chargé la réunion de la Commission spéciale et suite aux suggestions faites lors de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2010, Le Document d'information propose que celle-ci se tienne à La Haye en deux parties, comme indiqué ci-dessous.

- Partie I: du premier au 10 juin 2011 ;
- Partie II: 24 janvier au premier février 2012 (à confirmer).

3. Le Document d'information No 1 suggère une répartition approximative des sujets à traiter entre les deux parties. La Partie I portera sur l'examen du fonctionnement pratique des Conventions de La Haye de 1980 et de 1996, les réseaux et les communications judiciaires et sur la médiation. Il est à espérer que cette séance verra également l'achèvement des travaux sur le Guide de bonnes pratiques sur la médiation en vertu de la Convention de La Haye de 1980, et sur le Manuel pratique de la Convention de 1996. Le Bureau Permanent suggère le plan d'ordre du jour de la Partie I suivant :

Du mercredi premier juin au vendredi 3 juin 2011	Examen du fonctionnement pratique de la Convention de La Haye de 1980
Samedi 4 juin (demi-journée) et lundi 6 juin 2011	Étude de la Convention de La Haye de 1996 et du projet de Manuel pratique
Mardi 7 juin 2011	Réseaux judiciaires et communications judiciaires directes
Mercredi 8 juin et jeudi 9 juin 2011	Étude du projet de Guide de bonnes pratiques sur la médiation en vertu de la Convention de La Haye de 1980, et des Principes sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte
Vendredi 10 juin 2011 (jusqu'à midi)	Conclusions et Recommandations

4. La Partie II de la réunion sera principalement consacrée à la question de la faisabilité et de l'opportunité d'un protocole à la Convention de La Haye de 1980. La relocalisation internationale des familles, l'avenir du Processus de Malte et le rôle du Bureau Permanent en matière d'appui et de suivi des Conventions de 1980 et de 1996 seront également examinés.

5. Un certain chevauchement dans les sujets abordés lors des Parties I et II sera inévitable. Par exemple, certains points discutés dans le cadre de la Partie I concernant le Guide de bonnes pratiques sur la médiation, ou soulevés lors des discussions relatives aux communications judiciaires – voire lors de l'examen du fonctionnement pratique des deux Conventions, pourront sans doute être examinés à nouveau à l'occasion de la Partie II dans le cadre des discussions sur un éventuel protocole à la Convention de 1980. De même, la question de savoir si des règles contraignantes sont nécessaires pour certains domaines pourrait déjà être soulevée lors des discussions au cours de la Partie I, par exemple, en ce qui concerne les communications judiciaires ou la médiation transfrontières. Toutefois, les principales discussions sur la question d'un éventuel protocole (c-à-d., si des règles contraignantes sont nécessaires) se tiendrait lors de la Partie II.

6. Les étapes préparatoires suivantes ont déjà été entreprises :

(a) le Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et de la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (Doc. prél. No 1) a été diffusé auprès des Membres et des États contractants en novembre 2010 ;

(b) le Questionnaire relatif à l'opportunité et à la faisabilité d'un protocole à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (Doc. prél. No 2) a été diffusé en décembre 2010 ;

(c) une troisième analyse statistique mondiale des demandes déposées auprès des Autorités centrales en 2008 en application de la Convention de 1980 (conduite par le Professeur Nigel Lowe et Mme Victoria Stephens de l'Université de Cardiff, Pays de Galles) ;

(d) un Profil d'État standardisé aux fins de la Convention de La Haye de 1980 est désormais finalisé. Les États contractants ont été invités à le remplir. Les informations qui en résultent offriront un contexte fondamental à l'examen du fonctionnement pratique de la Convention ;

(e) les travaux relatifs au projet de Guide de bonnes pratiques sur la médiation en vertu de la Convention de La Haye de 1980, que le Bureau Permanent a conduit en concertation avec un groupe d'experts qui s'est réuni du 17 au 18 février 2011, sont achevés ;

(f) le Bureau Permanent prépare des documents complémentaires, notamment un rapport sur les communications judiciaires et sur le projet de Manuel pratique sur la Convention de La Haye de 1996.

7. Les Membres de la Conférence de La Haye (71 États et l'Union européenne), les États contractants aux Conventions de 1980 et 1996 (ce qui représente 22 États supplémentaires)[1], ainsi que 18 États[2] particulièrement intéressés par l'une ou les deux Conventions, ont reçu une invitation à participer à la réunion de la Commission spéciale. Un certain nombre d'organisations internationales (17) et non gouvernementales (18) ont également été invitées.

8. Un certain nombre d'États invités à participer à la Commission spéciale nécessiteront une assistance financière pour couvrir leur frais de transport et d'hébergement. Cette question a déjà été abordée dans le Budget supplémentaire (voir Doc. prél. No 9 A).

9. Les frais d'interprétation en espagnol pour la Partie I de la réunion, ainsi qu'une partie des frais liés à la traduction de la documentation, ont été couverts par la généreuse donation du Gouvernement de l'Espagne. Le Bureau Permanent poursuit ses efforts (notamment au sein des pays hispanophones) pour soulever les fonds supplémentaires nécessaires pour couvir les frais d'interprétation en espagnol de la Partie II de la réunion, ainsi que la traduction des documents à venir.

---

[1] Arménie, Bahamas, Belize, Burkina Faso, Colombie, El Salvador, Fiji, Gabon, Guatemala, Honduras, Moldavie, Ouzbékistan, République dominicaine, République du Nicaragua, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Seychelles, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turkménistan et Zimbabwe.

[2] Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Bhoutan, Ghana, Indonésie, Kenya, Liban, Lesotho, Lybie, Malawi, Namibie, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Tunisie et Zambie.